

FRANCONVILLE

Meurthe
et
Moselle
(54)



Notre village
N° 92



22 janvier 2026

Recensement à partir du 15 janvier 2026

Élections municipales

Rappel : Téléchargez l'application PanneauPocket pour recevoir les alertes de la commune

Nouveaux habitants

ADMINISTRATIF

Recensement

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Doriane Christ est notre agent recenseur qui vous a transmis les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, nous vous invitons à répondre rapidement à cette enquête.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple.

Vous pouvez vous recenser par internet depuis le 15 janvier 2026 sur le site le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous a été remise.

Toutefois si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis. Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. L'agent recenseur, muni d'une carte officielle est tenu à la neutralité et au secret professionnel.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent,

Élections municipales des 15 et 22 mars 2026

- La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants. L'ensemble de ses dispositions est en vigueur pour les élections municipales de 2026 : elle généralise le scrutin proportionnel de liste paritaire à l'ensemble des communes.
- Désormais, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus au scrutin proportionnel de liste paritaire à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les listes doivent par ailleurs strictement respecter la parité entre les femmes et les hommes.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 6 février 2026

- La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants. L'ensemble de ses dispositions est en vigueur pour les élections municipales de 2026 : elle généralise le scrutin proportionnel de liste paritaire à l'ensemble des communes.
- Désormais, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus au scrutin proportionnel de liste paritaire à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les listes doivent par ailleurs strictement respecter la parité entre les femmes et les hommes.

Élections municipales (suite)

Dépôt de candidature sur rendez-vous à la sous-préfecture de Lunéville. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale ou messagerie électronique, n'est admis.

Le dépôt des déclarations de candidature sera effectué soit par le candidat tête de liste soit par une personne dûment mandatée (un formulaire de mandat de dépôt de candidature devra être présenté à cet effet)

La déclaration de candidature de la liste est obligatoire à chaque tour de scrutin.

Au premier tour du mardi 03 février au jeudi 26 février 2026 :
Les jours ouvrés du mardi 03 février 2026 au mercredi 25 février 2026 : de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00,
Le jeudi 26 février 2026 : de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00.

Au second tour du lundi 16 mars au mardi 17 mars 2026 :
Le lundi 16 mars 2026 : de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00,
Le mardi 17 mars 2026 de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00.

Seules les listes ayant obtenu au moins 10 % du total des suffrages exprimés au 1er tour peuvent se présenter au second tour. Il est possible de « fusionner » des listes à condition que les listes aient obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (article L.264).

Durée de la campagne électorale officielle

Conformément à l'article L. 47 A, la campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 2 mars 2026 à zéro heure (dimanche 1er mars 2026 à minuit) et s'achève le samedi 14 mars 2026 à zéro heure (vendredi 13 mars 2026 à minuit).

En cas de second tour, la campagne est ouverte le lundi 16 mars 2026 à zéro heure (dimanche 15 mars 2026 à minuit) et est close le samedi 21 mars 2026 à zéro heure (vendredi 20 mars 2026 à minuit).

Le scrutin de liste : les conseillers sont élus au scrutin de liste à 2 tours :

- la liste qui remporte l'élection obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir (prime majoritaire) ;
- le reste des sièges est réparti proportionnellement entre les listes (y compris donc celle qui a obtenu la moitié des sièges) selon les résultats obtenus (répartition proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne).

Au 1er tour :

Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient immédiatement la moitié des sièges à pourvoir et il n'y a pas de second tour. Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes.



Sur la liste, l'**ordre des candidats** a son importance : il n'est pas déterminant pour la désignation du maire qui est toujours élu par le conseil municipal, en revanche pour l'attribution des sièges. Concrètement si une liste obtient quatre sièges se sont les 4 premiers inscrits qui sont élus.

Nouveaux habitants

Notre population a encore augmenté avec l'arrivée d'une famille avec 3 enfants au 2 rue de Lamath suite au départ du couple Cekovic et Laurent

Anaïs Malgarini et Jordan Jilquin ont pris possession des lieux le 8 décembre dernier avec Siana, Lexie et Owen. Le couple est âgé respectivement de 30 et 32 ans et les enfants de 7, 3 et 2 deux ans. Siana a pris le chemin de l'école primaire de Gerbéviller ce 5 janvier 2026, les deux frères la rejoindront à la rentrée de septembre.

Anaïs est aide-soignante de profession et exerce à l'ehpad la maison des vignes de Malzéville. Elle pratiquait le volley au club de Vandoeuvre Nancy Volley Bal. Maintenant, avec les enfants, elle consacre ses vacances à la lecture. Jordan est mécanicien passionné qui travaille au garage poids lourd Lor Trucks à Ville-en-Vermois. Il a une seconde passion transmise depuis trois générations : il est sapeur-pompier volontaire. Son père était un professionnel : adjudant-chef depuis peu à la retraite de caserne de Lunéville et son grand-père professionnel aussi était formateur à la caserne de Nancy. Jordan a rejoint la caserne de Gerbéviller, ainsi nous avons un pompier à Franconville, ce qui n'était plus arrivé depuis plus de 40 ans dans la commune.

Nous avons un grand plaisir d'accueillir cette nouvelle famille, nous leur souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de bonheur dans leur nouvelle demeure.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE LA COMMUNE

GRATUIT | ANONYME | SANS PUBLICITÉ

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "Installer".
L'application est gratuite !

3

Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le



BONNE UTILISATION !